



Rachat de parts SCI Familiale

Par Myrdhin

Bonjour
dans une SCI Familiale, je rachète toutes les parts des autres associés par acte sous seing privé?

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés (dans les STATUTS)

Y a t il obligation de tous les convoquer à une AGE pour acter ces cessions? (Vu qu'en raison du rachat, ils ne sont plus associés...)
(nos relations ne sont plus très bonnes?)

Dans la foulée je revends quelques parts à mes enfants je me nomme gérant et fait le nécessaire auprès du greffe du tribunal et des impôts...

merci de votre aide